

Chers collègues,

Cette lettre vous est transmise afin que vous puissiez reconsidérer la règle présentement en vigueur au sujet de l'attribution des bourses au mérite. Cette règle stipule que le calcul de la moyenne annuelle des étudiants à temps plein en vue de l'obtention des bourses au mérite se fasse sur la seule base de 30 crédits de cours offerts entre septembre et avril. Bien que des mesures d'exception soient parfois prises par les doyens et doyennes afin d'inclure certains étudiants et étudiantes dont certains crédits ont été réussis à l'intersession, il convient de clarifier et d'amender cette règle discriminatoire, anti-pédagogique et frauduleuse

La présente règle repose sur le principe voulant qu'il serait plus facile de réussir 4 pleins cours entre septembre et avril et un 5e à l'intersession avec une moyenne totale de 80 ou de 90 que de les réussir avec la même moyenne entre septembre et avril seulement. En somme, le véritable 80 ou 90 méritant une bourse est celui obtenu en 8 mois lors des sessions régulières..

Les cours d'intersession

Une partie du problème réside dans les cours d'intersession. Le message envoyé est simple: suivez des cours à l'intersession si vous voulez, mais ils ne comptent pas pour les bourses. Pénaliser ainsi les étudiants et étudiantes est inacceptable et ce, pour plusieurs raisons.

1) Il est souvent souhaitable que l'étudiant ou l'étudiante suive des cours à l'intersession dans certains programmes

Ainsi depuis des années on encourage, en histoire, les étudiantes et étudiants à suivre des cours à l'intersession afin de se donner du temps pour bien réussir la dure épreuve du mémoire de spécialisation en ayant seulement 4 cours pendant la 4e année.

Dans d'autres circonstances, les cours sont offerts seulement à l'intersession afin de forcer les étudiants, entre septembre et avril, à assister au cours sur le campus plutôt qu'à distance.

2)Le cours d'intersession peuvent parfois constituer une alternative à des cours insatisfaisants offerts entre septembre et avril et qu'il faut abandonner.

Je connais une étudiante qui a suivi cette année un cours de 6 crédits avec un professeur qui a annulé ses cours plus que 50% du temps et qui a décidé d'abandonner le cours.

D'autres abandonnent des cours pour toutes sortes raisons. Et ces raisons n'ont pas à être connues.

3)Le cours d'intersession est parfois une façon de se garder du temps pour travailler et payer ses études.

La charge de 5 cours entre septembre permet moins facilement le travail à temps partiel nécessaire pour payer une scolarité sans cesse plus élevée. Il faut légitimement leur permettre de travailler.

4)Le cours d'intersession est tout aussi légitime, efficace et instructif que les cours entre septembre et avril.

En effet, les programmes qui ont monté des cours d'intersession ont mis leur crédibilité en jeu en acceptant moyennant salaire de monter et d'offrir ces cours. Ils ne sont pas des

cours à rabais et de second ordre. Si jamais certains estimaient que c'était néanmoins le cas qu'ils s'en prennent à eux-mêmes mais qu'ils ne pénalisent pas les étudiants pour leur manque de rigueur..

5) Le cours d'intersession est un cours offert de façon régulière et fait partie des activités régulières des programmes.

Les étudiants sont libres de les choisir et ne peuvent pas être pénalisés parce qu'ils respectent la procédure et les normes administratives en vigueur. Les cours sont offerts par l'administration et doivent être reconnus par elle.

6) Tant mieux si les étudiants et étudiantes réussissent mieux en suivant quatre cours par session, car nous aurons davantage la conviction que notre enseignement les font grandir. On pourrait même aller plus loin et soutenir que les étudiantes et étudiants sont plus méritants - parce que plus prévoyants - quand ils étalent leurs études sur douze mois!

Récompense-t-on l'effort ou le résultat scolaire?

Sur un autre plan, il faut se demander si effectivement il est plus facile d'avoir 80 de moyenne dans 30 crédits réussis sur 12 mois plutôt que 8. L'est-ce vraiment?

Les cours d'intersession sont même parfois plus exigeants que le cours de session régulière. Ce serait le cas, par exemple, d'un cours de grammaire. En effet, la même matière doit être vue que dans le cadre d'un cours régulier et les mêmes travaux doivent être faits de sorte que l'étudiant a moins de temps pour assimiler la matière.

Est-ce l'effort que l'on cherche à récompenser? Si c'est l'effort, nous disons alors qu'il y a des 80 donnés à l'université qui n'en sont pas. On pourrait très bien avancer que la bourse n'est pas méritée pour certains programmes. On voit tout de suite le ridicule et le danger d'une telle position. qui retient l'effort plutôt que le résultat. Est-ce que notre diplomation fait la distinction entre les Bacs faits entre septembre et avril de ceux comportant des crédits réussis à l'intersession? NON. Est-ce que ces derniers Bacs sont tout aussi méritants que l'autre? OUI

Plus fondamentalement, nous estimons que le système universitaire ne récompense jamais l'effort mais toujours le résultat. Le doctorat fait en 8 ans n'est pas meilleur et plus méritant que celui terminé en 4 ans. Le travail de session rédigé en une fin de semaine n'est pas théoriquement meilleur que celui fait en un mois. Par conséquent, les crédits accumulés entre septembre et avril ont le même poids que les autres.

Il est donc impératif que nous retenions une période 12 mois dans le calcul de la moyenne et des crédits réussis. C'est ce que nous vous proposons.

Cette mesure aurait aussi l'avantage de rendre éligible plus rapidement les étudiants et étudiantes admis en janvier de chaque année qui selon le régime actuel perdent les possibilités de recevoir une bourse pour les crédits accumulés de janvier à avril.

Il est temps de revoir cette règle.

Micheline Tremblay et Guy Gaudreau